

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, police municipale et médico-sociale

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Théophile Touny par Mme Axelle Poullier,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,
M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2024

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, police municipale et médico-sociale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 mars 2024,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, police municipale et médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} avril 2024 :

Dans la filière administrative :

- créer 1 poste sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- supprimer 1 poste sur le grade de rédacteur.

Dans la filière technique :

- créer 1 poste sur le grade d'ingénieur,
- créer 1 poste sur le grade d'ingénieur principal,
- supprimer 1 poste sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe,
- supprimer 1 poste sur le grade d'adjoint technique.

Dans la filière police municipale :

- créer 1 poste sur le grade de gardien-brigadier.

Dans la filière médico-sociale :

- créer 0,20 poste sur le grade de psychologue de classe normale,
- modifier 0,9 ETP du grade de psychologue de classe normale en 0,75 ETP du grade de psychologue de classe normale,
- créer 1 poste sur le grade d'infirmier en soins généraux hors classe,
- supprimer 1 poste sur le grade de puéricultrice hors classe.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2024 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]